

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 23 (1915)
Heft: 12

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au sujet de la démolition projetée des immeubles Chavannes et Porta, au bas de la Cité-Derrière, immeubles qui doivent être remplacés par un bâtiment destiné à loger l'administration des assurances. Chacun sait combien M. Vuillermet est attaché à tout ce qui rappelle le Lausanne d'autrefois et combien il désire voir conserver tout ce qui est susceptible de laisser à cette ville le peu de cachet qu'elle peut encore avoir. Les membres de l'assemblée ne furent donc pas étonnés de voir l'artiste patriote se montrer très sévère à l'égard de ceux qui ont pris et fait prendre les décisions qu'il critiquait.

L'assemblée prit acte du rapport de M. Vuillermet.

M. J. Gruaz, conservateur du médaillier cantonal, présenta ensuite une très intéressante communication sur l'histoire monétaire de notre pays et quelques-unes des plus importantes trouvailles de monnaies faites dans nos régions. M. Gruaz donnera un résumé de son travail au *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, et un exposé de quelques parties du sujet à la *Revue historique vaudoise*.

L'assemblée entendit encore de très savantes et curieuses communications de M. l'abbé M. Besson : *Note sur la Renaissance littéraire et artistique à Lausanne au IX^e siècle*, et de M. John Landry intitulée : *Tia bailli, sobriquet des gens d'Yverdon*. Nos lecteurs auront l'avantage de lire ces travaux dans la *Revue historique vaudoise*.

BIBLIOGRAPHIE

INDICATEUR D'HISTOIRE SUISSE

Nous signalons tout spécialement à nos lecteurs cette revue qui, avec l'année 1914, s'est présentée non seulement sous une forme nouvelle, mais avec un programme de travail plus étendu. Réservant au *Jahrbuch für schweizerische Geschichte* les travaux trop considérables pour le nombre modéré de ses feuilles d'impression, elle accueillera comme par le passé les articles et les documents relatifs à l'histoire de la Suisse.

Jusqu'à présent aucun organe scientifique n'était consacré à la bibliographie critique de la littérature historique suisse. Pour se tenir au courant des nombreuses publications faites dans ce domaine

et éparses dans les journaux et les écrits locaux, il fallait recourir aux revues cantonales et aux périodiques de l'étranger. L'*Indicateur* s'efforce de combler cette lacune et de remplir ce rôle très important d'informateur et de guide, et cela de la façon suivante :

1. Par des comptes rendus rédigés par des auteurs compétents, pour tous les ouvrages importants qui concernent l'histoire suisse.
2. Par des revues rétrospectives où toutes les publications d'une année ou plus seront énumérées et analysées, soit par périodes chronologiques, soit par branches de la science historique et de ses sciences auxiliaires.
3. Par la bibliographie annuelle, dressée selon le plan et comme une suite des répertoires de Brandstetter et de Barth et de la récente bibliographie de ce dernier.

De cette façon l'*Indicateur* constitue un instrument de travail de premier ordre pour l'historien suisse et, d'une façon générale, pour tous ceux qui, en dehors de nos frontières, suivent le mouvement scientifique de notre pays. D'ailleurs, pour être consacrée à l'histoire nationale, cette revue ne s'en intéressera pas moins aux recherches historiques poursuivies à l'étranger ; elle se donnera comme tâche de renseigner ses lecteurs sur les résultats de ces recherches au point de vue du sujet particulier de nos études.

Une telle extension à l'*Indicateur* et de son programme nécessite une augmentation du prix d'abonnement, jusqu'ici extraordinairement modéré. Mais les membres de la *Société générale suisse d'histoire* continueront à recevoir le *Jahrbuch* et l'*Indicateur*, sans augmentation de leur cotisation annuelle (10 fr.)

La rédaction adresse un pressant appel à tous les historiens suisses, particulièrement aux érudits de la Suisse romande, dont la contribution aux travaux de l'*Indicateur* a été jusqu'ici minime, en leur demandant de seconder ses efforts, et d'encourager cette entreprise par leur collaboration et par l'envoi d'exemplaires de leurs publications (livres et tirages à part) dont elle rendra compte dans ses colonnes.

Le rédacteur en chef de l'*Indicateur* est maintenant M. H. Nabholz, archiviste d'Etat, à Zurich. Il aura comme collaborateurs pour la Suisse romande, M. Ch. Robert, bibliothécaire, de la ville de Neuchâtel et M. P.-E. Martin, archiviste d'Etat, à Genève. Pour les personnes ne faisant pas partie de la *Société générale suisse d'histoire*, le prix de l'abonnement est de fr. 5 par an.